



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1069  
17 septembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ  
SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN  
ANGOLA (UNAVEM II)

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 932 (1994) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1994, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM II jusqu'au 30 septembre 1994. Venant avant l'expiration du mandat de la Mission, il vise à informer le Conseil des progrès des pourparlers de Lusaka et de l'évolution récente de la situation militaire et humanitaire en Angola. Ce rapport, qui rend compte des principaux événements survenus au 15 septembre 1994, a bien entendu été établi avant que l'Envoyé spécial que j'ai dépêché sur le terrain à la fin du mois d'août ne m'ait remis son rapport (voir ci-après par. 8).

### II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. Dans la déclaration que le Président du Conseil de sécurité a faite le 12 août 1994 (S/PRST/1994/45), les membres du Conseil ont exprimé leur impatience devant la lenteur des négociations et déclaré que le processus de paix ne saurait être indéfiniment retardé. Le Conseil considérait qu'un accord de paix global et équitable était en vue et engageait instamment l'União Nacional para la Independencia Total de Angola (UNITA) à manifester son attachement à la paix en acceptant la série de propositions avancées par mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal). Le Conseil réaffirmait également qu'il entendait réexaminer le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en Angola au cas où un accord de paix ne serait pas conclu au 30 septembre 1994. Les membres du Conseil ont déclaré en outre qu'ils ne toléreraient aucun nouvel atterroissement dans le processus de paix.

3. Depuis mon dernier rapport au Conseil en date du 22 juillet 1994 (S/1994/865) et la déclaration susmentionnée du Président du Conseil de sécurité, les discussions concernant les modalités de la réconciliation nationale se sont poursuivies à Lusaka et des progrès non négligeables ont été accomplis. Le dernier point de l'ordre du jour ayant trait à la réconciliation nationale ayant été adopté, il restait à examiner et à approuver deux documents, l'un concernant les dispositions relatives à la sécurité des dirigeants de l'UNITA et l'autre la participation de celle-ci à la gestion des affaires de l'État. À l'issue d'intenses consultations, le document concernant les

dispositions relatives à la sécurité des dirigeants de l'UNITA a été approuvé en août.

4. L'examen du dernier point inscrit à l'ordre du jour des pourparlers de paix de Lusaka, à savoir le mandat de l'Organisation des Nations Unies et le rôle des observateurs, y compris le nouveau mécanisme d'application des accords de Bicesse et de Lusaka a commencé le 15 août 1994. Mon Représentant spécial et les représentants des États observateurs ont établi, sur la base de contributions des délégations, un document de compromis, qui fait actuellement l'objet d'un examen par les deux délégations. À ce jour, 58 des 70 articles figurant dans le document ont été adoptés, y compris l'ensemble de la section relative au mandat de l'Organisation des Nations Unies en Angola qui traite des questions militaires, de la police, de la réconciliation nationale et du processus électoral. Si les pourparlers n'avaient pas été interrompus à la demande de l'UNITA à la suite du bombardement aérien de Huambo le 31 août 1994, on aurait peut-être accompli des progrès plus importants dans l'examen de ce dernier point de l'ordre du jour. Les entretiens de Lusaka ont repris le 5 septembre 1994 et les derniers chapitres de l'ordre du jour consacrés au rôle des observateurs et au nouveau mécanisme d'application des accords de Bicesse et de Lusaka sont en cours d'examen.

5. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, épaulé en cela par les États observateurs et les autres gouvernements de la région, a continué d'oeuvrer à convaincre l'UNITA d'accepter les propositions concernant sa participation à l'administration des affaires de l'État. Le 20 août 1994, le Président zambien, Frederick Chiluba, a reçu de M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA, un message dans lequel cette dernière renonçait à revendiquer le poste de gouverneur d'Huambo. Ce message a été par la suite confirmé par une lettre datée du 30 août, adressée à mon Représentant spécial par M. Eugénio Manuvakola, Secrétaire général de l'UNITA, qui en dirigeait la délégation aux pourparlers de paix. Le même jour, mon Représentant spécial et les représentants des trois États observateurs ont rencontré la délégation de l'UNITA qui a officiellement annoncé l'acceptation du plan par son parti. Dans le courant de la journée, mon Représentant spécial a adressé une lettre à l'UNITA au sujet des résultats de l'entretien qu'il avait eu avec les représentants de cette organisation, dans laquelle il indiquait qu'à son sens, celle-ci avait officiellement accepté son plan. Il a été adressé copie de la lettre au Gouvernement angolais qui a déclaré qu'il ne considérait pas cet échange de correspondance comme valant acceptation officielle du plan par l'UNITA.

6. À la suite de contacts renouvelés, le 5 septembre 1994, mon Représentant spécial a reçu de la délégation de l'UNITA une lettre confirmant l'acceptation officielle du plan par cette organisation. Le Gouvernement a par la suite déclaré, dans une lettre datée du 9 septembre 1994, qu'il considérait la lettre de l'UNITA en date du 5 septembre comme ayant valeur d'acceptation officielle et non équivoque. De ce fait, le plan a maintenant été approuvé à la fois par le Gouvernement et par l'UNITA et mon Représentant spécial estime que cette dernière satisfait ainsi aux conditions énoncées aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 932 (1994) du Conseil de sécurité. Cela étant, les membres du Conseil ont décidé, dans une déclaration que le Président a faite le 9 septembre 1994 (S/PRST/1994/52), de ne pas envisager, pour le moment, de

prendre des mesures supplémentaires contre l'UNITA, comme le prévoit le paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité.

7. Il subsiste plusieurs questions à régler. Il s'agit notamment des localités qui seront administrées par des personnes désignées par l'UNITA (30 postes d'administrateur municipal, 35 postes d'administrateur municipal adjoint et 75 postes d'administrateur communal), ainsi que six missions diplomatiques.

8. Au cours de la période considérée, j'ai dépêché en Angola une mission de haut niveau chargée de faire le point des efforts déployés par l'ONU dans les domaines de l'établissement de la paix, du maintien de la paix et des activités humanitaires. La mission, dirigée par M. James O. C. Jonah, ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU, était composée de fonctionnaires du Département des affaires politiques, du Département des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix. Je rendrai compte au Conseil des résultats de la mission le moment venu.

### III. SITUATION MILITAIRE ET STATUT D'UNAVEM II

9. Par une déclaration de son président en date du 12 août 1994, le Conseil de sécurité a rappelé au Gouvernement et à l'UNITA que les actions militaires offensives risquaient de compromettre les progrès accomplis à Lusaka, et qu'aucun avantage tactique acquis sur le champ de bataille ne valait le prix exorbitant des souffrances endurées par le peuple angolais. Il a vigoureusement réaffirmé cette position dans une autre déclaration de son président, le 9 septembre.

10. Néanmoins, depuis mon dernier rapport au Conseil, la situation militaire en Angola a été marquée par une intensification des hostilités, malgré une légère accalmie début septembre. Les troupes gouvernementales ont nettement progressé dans les provinces du nord, et elles ont réussi à consolider leurs positions dans les zones que les Forças Armadas Angolanas (FAA) avaient reprises récemment. L'UNITA a maintenu sa pression militaire dans tout le pays, notamment en continuant à lancer des attaques ponctuelles et en maintenant la guérilla. Mis à part quelques succès d'ordre tactique et limité, elle n'a pas réussi jusqu'ici à lancer d'attaques coordonnées de grande ampleur contre les FAA. De violents combats se sont cependant poursuivis dans les provinces de Cabinda, Lunda Norte et Kwanza Sul et, à la fin du mois d'août 1994, la situation s'était également dégradée dans les provinces de Huambo, Bié, Kwando Kubango et Bengo. Dans d'autres régions, la situation est demeurée tendue. L'artillerie à longue portée et l'aviation ont été de plus en plus utilisées.

11. En ce qui concerne les provinces du nord, la situation est restée très tendue dans celle de Cabinda, où les combats se sont poursuivis pendant tout le mois de juillet et tout le mois d'août. Après s'être emparées de la ville de Belize le 10 juillet 1994, les forces réunies de l'UNITA, du Frente de Libertação do Enclave de Cabinda (FLEC) et des Forças Armadas de Cabinda (FAC) ont encore gagné du terrain. À la fin du mois d'août, cependant, les FAA avaient repris la ville et ses alentours. Dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul, le Gouvernement a fermement maintenu sa prise sur les zones diamantifères de Cafunfo et Cuango et sur plusieurs autres localités

/...

d'importance stratégique. Au cours de la seconde quinzaine d'août, l'UNITA a tenté de s'en emparer; des combats acharnés auraient eu lieu au nord-est de Cafunfo, mais d'après les FAA, ces assauts, qui ont duré jusque début septembre, ont été repoussés. Le 14 août 1994, l'UNITA aurait occupé la commune de Quicabo, dans la province de Bengo.

12. En ce qui concerne les provinces du centre, les FAA ont lancé plusieurs attaques contre les villes de Quibal et Amboiva (province de Kwanza Sul) et leurs alentours. De son côté, l'UNITA a intensifié, la dernière semaine d'août, ses activités de guérilla le long de la côte. Il a été rapporté qu'un de ses bataillons s'était infiltré dans la région de Porto Amboim et avait tendu des embuscades sur la route reliant cette ville à Luanda. Au cours de ces incidents, sept personnes, dont un membre du personnel de l'organisation non gouvernementale Africare, un prêtre et plusieurs religieuses, auraient été kidnappées. On ne connaît toujours pas leur sort, malgré les efforts importants déployés pour les retrouver. Dans la province de Benguela, l'UNITA a mené plusieurs attaques de guérilla et tendu plusieurs embuscades sur la route Benguela-Caimbambo-Cubal. Elle a également maintenu sa pression sur Ebo. La situation aux alentours de la ville assiégée de Kuito est restée relativement calme, mais le Gouvernement, qui continue de renforcer les défenses de la ville, a affirmé qu'il y avait repoussé plusieurs assauts de l'UNITA à la mi-août. Les FAA auraient encore accru leur emprise sur les alentours de Kuito la dernière semaine d'août. Parallèlement, l'armée de l'air a bombardé Huambo le 31 août, faisant plusieurs victimes parmi la population civile et causant des dégâts matériels.

13. Dans les provinces du sud, surtout autour de Menongue, la situation s'est dégradée au cours de la dernière semaine d'août. L'UNITA aurait bombardé la ville à l'artillerie à longue portée, tuant plusieurs civils et causant des dégâts matériels considérables, mais la ville est restée aux mains du Gouvernement.

14. Bien que les opérations militaires se soient intensifiées ces dernières semaines, on signale de toutes parts des concentrations de troupes des FAA et de l'UNITA dans plusieurs régions, ainsi que des préparatifs en vue de nouvelles attaques et de nouvelles offensives, notamment contre de grands centres de population.

15. Le statut et le mandat d'UNAVEM II, tels que définis au paragraphe 14 de mon rapport au Conseil de sécurité en date du 11 mai 1994 (S/1994/611), n'ont pas été modifiés. La Mission a continué d'exercer son activité avec un effectif réduit (50 militaires, 18 policiers et 11 médecins militaires), complété par un petit nombre de spécialistes des questions politiques, humanitaires et logistiques. Des équipes d'observateurs militaires et de police ont été mises en place à l'état-major de Luanda et dans quatre autres localités. En plus de ses activités courantes, la Mission s'est occupée de la planification détaillée de l'élargissement d'UNAVEM. Sa présence en Angola demeure une composante essentielle des efforts menés pour parvenir à un règlement politique. Le processus de paix de Lusaka ayant atteint un stade avancé, j'ai l'intention de doter l'UNAVEM de deux fonctionnaires supplémentaires, un administrateur et un agent des services généraux, principalement pour aider la Mission à traduire la documentation dont le volume s'accroît rapidement.

## IV. SITUATION HUMANITAIRE

16. Par les déclarations de son président en date du 12 août et du 9 septembre 1994, le Conseil a exprimé sa consternation devant les actions menées par les deux parties, en particulier l'UNITA, qui ont contribué à détériorer la situation humanitaire en Angola, et a de nouveau rappelé aux parties qu'elles ont l'obligation de faciliter l'acheminement des fournitures humanitaires. Pourtant, depuis mon dernier rapport au Conseil, la situation humanitaire en Angola est restée une source de préoccupation majeure. Les activités militaires en cours empêchent dans une large mesure les organismes humanitaires de s'acquitter efficacement de leurs opérations de secours. Un examen effectué récemment par le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire a révélé que, depuis février 1994, le nombre de personnes gravement touchées par la guerre avait encore augmenté de 10 %. Près de 3,7 millions d'Angolais, principalement des personnes déplacées et touchées par le conflit, ont maintenant besoin de secours d'urgence, notamment des médicaments essentiels et des vaccins, des couvertures et une aide alimentaire.

17. Plusieurs incidents en matière de sécurité qui se sont produits au cours de la seconde quinzaine d'août 1994 témoignent de l'instabilité de la situation et des conditions dangereuses dans lesquelles travaillent les organismes de secours : bombardement aérien de Huambo le 31 août, tirs d'artillerie dirigés contre l'aéroport de Menongue, qui ont entraîné la suspension temporaire des vols des Nations Unies assurant le transport de marchandises vers cette destination; fermeture temporaire de la route de Porto Amboim à Luanda en raison d'embuscades et de l'enlèvement de civils, notamment de membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales et de membres de leurs familles.

18. D'un autre côté, quelques faits encourageants se sont produits en réponse à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 12 août 1994, qui demandait expressément la reprise des vols au titre des secours d'urgence à destination de Malange et de Kuito, et à l'appel que j'ai adressé au Président dos Santos et à M. Savimbi. Le 23 août 1994, l'UNITA a confirmé que le Programme alimentaire mondial (PAM) pouvait reprendre ses vols de transport de marchandises et de passagers à destination de Malange. Le PAM a immédiatement commencé à livrer des secours, et les organismes des Nations Unies et les ONG ont rétabli leur présence dans la ville. Le 29 août, des distributions générales de vivres ont commencé à Malange pour la première fois en plus de trois mois, et les centres d'alimentation redoublent actuellement d'efforts pour atteindre tous les enfants et adultes qui souffrent de malnutrition dans la région. Au 4 septembre, le PAM avait livré plus de 1 800 tonnes d'aide alimentaire et de secours dans cette ville.

19. Kuito, où aucun avion des Nations Unies n'avait pu atterrir depuis le milieu du mois de mai l'UNITA n'ayant pas accordé d'autorisation de vol pour des raisons de sécurité, est finalement devenue accessible, l'UNITA ayant autorisé la reprise des vols le 9 septembre. Toutefois, après plusieurs vols effectués par les Nations Unies entre le 12 et le 14 septembre 1994, l'UNITA a fait savoir que l'autorisation qu'elle avait donnée avait été mal interprétée et que les Nations Unies ne pouvaient plus effectuer de vols à destination de cette ville où il semblerait que le nombre de décès dus à la famine et à des maladies liées

à la famine augmente de jour en jour, situation qui s'aggraverait inévitablement si les vols au titre des secours restent interdits.

20. En dépit de la présence de 12 organismes de secours dans la ville de Huambo, la situation humanitaire continue de s'y détériorer en raison de la pénurie de fournitures de secours. Depuis mai 1994, moins de 10 % des vols que le PAM comptait effectuer à destination de cette ville ont été autorisés par le Gouvernement, qui déclarait pourtant publiquement qu'on pouvait y accéder librement. La distribution de vivres à Huambo est toujours perturbée, et de nombreux centres de nutrition ont été fermés, faute de vivres. Les Nations Unies et les ONG sont particulièrement préoccupées par le fait qu'il faudrait pouvoir distribuer avant le 15 septembre les semences et les outils nécessaires pour la nouvelle campagne agricole.

21. Dans le reste du pays, les organismes de secours distribuent déjà des semences et des outils en même temps que l'aide alimentaire. Dans le sud, de vastes campagnes d'immunisation ont été entreprises pour lutter contre une épidémie de méningite qui a déjà fait de nombreuses victimes. Une campagne a également été lancée pour arrêter une épizootie qui dévaste le cheptel. Il est urgent que les donateurs fournissent des ressources supplémentaires pour permettre la poursuite de la campagne de vaccination et appuyer le secteur non alimentaire.

22. En étroite collaboration avec le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire, les organismes des Nations Unies et les ONG ont établi des plans pour mettre en oeuvre une campagne visant à sensibiliser la population de tout le pays au danger que présentent les mines et élaborer une stratégie d'ensemble dans ce domaine. Les préparatifs relatifs aux programmes de démobilisation et de réintégration se poursuivent également.

#### V. ASPECTS FINANCIERS

23. Dans sa résolution 48/241 du 5 avril 1994, l'Assemblée générale a pris des dispositions en vue du financement d'UNAVEM II pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1994, jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 098 700 dollars par mois (soit un montant net de 1 997 000 dollars). Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat actuel de la Mission ou de lui en confier un nouveau conformément aux recommandations figurant aux paragraphes 15 et 31 du présent rapport, je demanderais à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-neuvième session, de prévoir des ressources suffisantes aux fins de la prorogation ou de l'élargissement de la Mission.

24. Il convient de noter, toutefois, que la situation de trésorerie du compte spécial d'UNAVEM II demeure précaire. Au 13 septembre 1994, les quotes-parts non réglées au titre de ce compte se chiffraient à 23,7 millions de dollars. Par conséquent, pour assurer à UNAVEM II les liquidités dont elle a besoin, des sommes représentant un montant total de 21 millions de dollars ont été prélevées sur d'autres comptes pour les opérations de maintien de la paix pour une période de plus de 10 mois. Ces montants n'ont pas encore été remboursés.

25. Au 13 septembre 1994, le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 964 millions de dollars.

## VI. OBSERVATIONS

26. Les progrès récemment enregistrés à Lusaka ont été encourageants et donnent à espérer qu'un règlement global de la situation tragique dans laquelle demeure l'Angola pourrait être en vue. Il y a lieu de se féliciter qu'en acceptant officiellement l'ensemble des propositions relatives à la réconciliation nationale, l'UNITA ait satisfait aux exigences formulées dans la résolution 932 (1994), et que le Conseil ait donc pu décider de ne pas se prononcer au stade actuel sur l'adoption éventuelle des autres mesures envisagées dans cette résolution.

27. Aussi importants que soient les progrès accomplis, il faudra redoubler d'efforts si l'on veut que les pourparlers de Lusaka aboutissent rapidement. Tout porte à penser que si les deux parties témoignent de la volonté politique nécessaire, les questions restant à l'ordre du jour pourraient être résolues à brève échéance. Tarder encore aurait pour effet de prolonger un conflit armé dont le peuple angolais a déjà par trop souffert.

28. Cela étant, seuls un allant nouveau et la plus grande hauteur de vues permettront de régler un certain nombre des questions extrêmement délicates dont il est indispensable que l'on vienne à bout. Je veillerai à ce que l'ONU continue de faire ce qui sera en son pouvoir pour aider les deux parties à parvenir à un accord avant le 30 septembre 1994, comme elles y ont été exhortées dans la déclaration du Conseil en date du 9 septembre. Il n'en reste pas moins que c'est aux dirigeants du Gouvernement et de l'UNITA qu'il incombe de tirer le meilleur parti du débloqué récent des pourparlers. Au cas où les uns ou les autres se déroberaient à cette obligation, je n'hésiterais pas à suggérer au Conseil qu'il envisage d'appliquer le paragraphe 7 de la résolution 932 (1994) du 30 juin, tel que celui-ci a été réaffirmé dans les déclarations ultérieures de son président.

29. En dépit des nombreux appels lancés par le Conseil de sécurité, les hostilités se poursuivent dans tout le pays. Ces actions militaires font peser une menace constante sur les progrès accomplis à Lusaka. Elles se traduisent aussi par des pertes énormes en vies humaines et par la destruction de l'infrastructure de la nation. De nouvelles offensives et contre-offensives majeures n'en seraient pas moins en préparation.

30. Je déplore profondément aussi les nouvelles attaques lancées contre le personnel international affecté aux opérations de secours en Angola, dont la sécurité devrait être pleinement garantie. Il est de même essentiel que les secours humanitaires puissent être acheminés sans entrave dans tout le pays. Je demande instamment aux deux parties, et en particulier à l'UNITA, de coopérer étroitement avec l'ONU à cet égard.

31. Dans l'espoir que les deux parties mèneront le processus de négociation à bien d'ici au 30 septembre, date à laquelle vient à expiration le mandat actuel d'UNAVEM II, je recommande que ce mandat soit prorogé d'une nouvelle période de

/...

courte durée, jusqu'au 30 novembre 1994, de façon que les pourparlers puissent se conclure et que des réunions de suivi entre les représentants militaires du Gouvernement et de l'UNITA soient organisées, les protocoles de Lusaka signés et l'augmentation des effectifs de l'UNAVEM préparée. Au cours de cette période, le Conseil pourrait décider à tout moment de modifier le mandat si les circonstances le voulaient. Je compte qu'il demeurera prêt, comme il a indiqué à plusieurs reprises qu'il l'était, à autoriser rapidement le renforcement d'UNAVEM, dont les effectifs seraient portés au niveau antérieur de 350 observateurs militaires et 126 observateurs de police, avec un personnel civil international et local suffisant, au cas où les négociations aboutiraient.

32. Je tiens à exprimer à M. Chiluba, Président de la République de Zambie, ainsi qu'aux autres chefs d'État de la sous-région ma gratitude pour la contribution importante qu'ils ont apportée à la recherche de la paix en Angola. Je tiens aussi à remercier une fois encore les représentants des trois États observateurs pour leur coopération et leur très précieux appui, qui ont tellement compté dans la progression du processus de paix.

33. Je tiens pour finir à rendre hommage à mon Représentant spécial, le Chef du Groupe des observateurs militaires, et aux membres d'UNAVEM II pour le dévouement avec lequel ils continuent de s'acquitter de leur tâche, ainsi qu'au personnel des organismes des Nations Unies et à celui des ONG, pour la persévérance avec laquelle ils s'emploient à acheminer l'aide humanitaire dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses.

-----